

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

OBJET : Association Entraide : prorogation de la convention de subvention d'investissement en date du 26 janvier 2016.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 116 de la Commission permanente du 30 octobre 2015, le Conseil départemental a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 339 570 € à l'association Entraide pour réaliser des travaux de mise aux normes des systèmes de sécurité incendie des 5 résidences autonomie suivantes, accueillant des personnes du bel âge : Le Roy d'Espagne, Le Jas de Bouffan, Le Mas de Sarret, Les Pins, Lou Paradou.

Cette subvention a fait l'objet d'une convention signée le 26 janvier 2016.

Par courrier en date du 30 mai 2018, l'association demande la prorogation de la convention d'investissement signée le 26 janvier 2016 pour une durée de 14 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019, en raison du report du démarrage des travaux.

Dès lors, afin d'éviter la caducité de la subvention octroyée en 2015 à l'association Entraide, il convient d'accorder une prorogation du délai de validité de cette subvention conformément à la proposition de l'établissement.

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière, l'opération mentionnée étant déjà engagée sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

